

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [1]

Artikel: Travail-Formation

Autor: Comte, Françoise / Steullet, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Travail - Formation

Fribourg: bizarre licenciement

Récit inquiétant que celui que nous envoie une femme de Fribourg à propos de revendications légitimes exprimées par une vendeuse d'un grand magasin. Nous le publions ci-dessous en entier :

Désirer se regrouper pour parler des conditions de son travail, pour partager ses difficultés d'horaire, de santé pour ensuite proposer des améliorations dans l'entreprise ; viser à se sentir mieux dans les x heures de travail quotidien ; prétendre à un salaire plus décent : en 1981, ces aspirations semblent tellement légitimes dans un pays libre ! Pourtant ce genre de réflexion puis d'action porte un nom effrayant : « syndicat » et à Fribourg en tout cas, dans une entreprise dite « grande surface » ce mot fait dresser les cheveux sur la tête.

Malgré cela un début d'implantation d'un syndicat s'opère dans la dite entreprise en mai 1981, où se tiennent alors de nombreuses réunions d'informations. Bien entendu, tout se fait dans les règles. L'on communique à la direction les noms des personnes formant le comité syndical, toujours en vue d'un dialogue ouvert. Mais là où les choses grincent, c'est lorsque l'on se heurte à un patron social, ou qui prétend l'être ! En effet, dit-il, il « n'a pas attendu les syndicats, lui, pour améliorer constamment les prestations en faveur de son personnel ». Il se déclare donc hostile à toute ingérence.

Et comme par hasard, quelques semaines plus tard, Mme C., première syndiquée reçoit une lettre emberlificotée où il est question d'horaires de travail et où surtout la direction est de mauvaise foi, embrouille les faits à plaisir lors de plusieurs entrevues avec la vendeuse et licencie Mme C.

Le directeur refuse donc nettement l'implantation du syndicat et fait un exemple.

Devant un tel geste, Mme C. combative, ne se laisse point abattre et contacte plusieurs personnalités fribourgeoises, des associations aussi.

« Je suis convaincue que ma lutte est justifiée. Bien sûr, c'est moi qui ai payé pour ce début de syndicalisme en grand magasin. Pourtant la pression de certains groupes et personnalités, notre lutte surtout, ont fait avancer les choses dans l'entreprise-même ».

« Bien sûr, ça fait mal, très mal d'être licenciée. Si on voit son seul problème, ça atteint très profondément, mais quand je pense à la cause que je défends, à mes camarades, je vois les choses différemment. »

Françoise Comte

Réinsertion professionnelle : le succès !

(JU et BE)

Quatorze femmes âgées de 33 à 49 ans ont suivi les cinq semaines de stage préparatoire à la réinsertion professionnelle qui a eu lieu du 26 octobre au 27 novembre à Moutier sous l'égide de l'Université populaire.

Ce fut une expérience intéressante, un « événement socio-culturel important » dira M. Moeckli, secrétaire général de l'UP, « formidable » aux dires des participantes.

En deux mots rappelons la genèse du stage : envisagé, concocté, mis au point par un groupe de femmes avec la collaboration de l'UP. Pensé et établi en fonction des données spécifiques d'une région, le stage comportait 87 heures de cours, entretiens et travaux pratiques. Quarante-neuf heures furent consacrées à des questions de formation sous la conduite d'intervenants spécialisés : juriste, psychologue, sociologue, économiste, orienteur professionnel, ancien chef du personnel. En outre, des femmes expérimentées ont apporté leur témoignage d'une expérience familiale et professionnelle conjugée.

Le stage était dirigé par Mme Vreni Biber, ancien pasteur et habituée à la conduite de groupes.

Notons que le stage commençait le matin, chaque jour, et qu'il se poursuivait par le repas de midi pris en commun. Le choix de cet horaire n'était pas dû au hasard : d'un côté, les participantes étaient libérées de la préparation du dîner, d'un autre, leur famille a appris (espère-t-on) à se débrouiller sans cuisinière. Ce fut surtout un heureux moment de rencontre et de détente.

Femmes suisses

Huit des « stagiaires » ont déjà choisi de reprendre une activité professionnelle. Les autres réfléchissent encore à leur avenir, mais fortes cette fois-ci de connaissances nouvelles et d'un bagage-confiance qui leur faisaient défaut. Enfin, s'il le fallait, le stage aura ôté des illusions.

Les organisateurs se proposent d'offrir un nouveau stage aux femmes l'année prochaine. Ils étudient la possibilité d'ouvrir des stages dans les entreprises et celle de créer une bourse de l'emploi.

Anne-Marie Steullet

Groupes - Services

Un cours pour baby-sitters !

(NE)

Dans le cadre de l'Université populaire et en collaboration avec la Croix-Rouge, Mme Denise Heger des Brenets a donné un premier cours au Locle pour instruire les jeunes filles désireuses de garder des enfants en l'absence des parents. Dix-huit élèves de 14 à 17 ans l'ont suivi. Langer un bébé, donner le biberon, préparer son alimentation, le calmer s'il pleure, tout cela doit s'apprendre. A La Chaux-de-Fonds, un cours analogue, également organisé par la Croix-Rouge, a délivré des attestations de baby-sitters à 8 élèves, 7 filles et 1 garçon.

ADF-Neuchâtel: un bilan satisfaisant

Les déléguées de l'ADF neuchâteloise réunies en assemblée générale à la Chaux-de-Fonds ont adopté avec satisfaction le rapport d'activité de la présidente, Mme Marcelle Corswant, constatant que l'année 1981, où s'inscrit la date historique du 14 juin, a été constructive, bien qu'une meilleure coordination du travail et un contact resserré avec les 200 conseillères générales des communes, sorties aux dernières élections, soient souhaitables pour donner plus de poids à nos actions et les valoriser. A citer, parmi ces actions, notre intervention au Grand Conseil sur l'amniocentèse, la célébration du 10e anniversaire du suffrage féminin au plan national, notre suggestion par lettre au Conseil d'Etat de créer un secrétariat cantonal de la condition féminine, proposition qui a reçu une réponse encourageante sous forme d'invitation à envoyer en janvier 1982 une délégation débattre de ce sujet avec le conseiller d'Etat Pierre Dubois. Invitation acceptée, bien entendu.

A noter par ailleurs un renouveau dans le Bas où se dessine la formation d'une section du Littoral englobant celles de La Béroche, Colombier et Neuchâtel, animée par de jeunes membres pleines d'idées et d'entrain. De plus, dans les montagnes, de nouveaux membres manifestent leur désir de suivre nos actions et de coopérer.

La présidente, réélue pour un an, sera désormais secondée par une vice-présidente, tout en veillant à ce que le Haut et le Bas occupent alternativement l'une ou l'autre de ces fonctions.

La caisse accuse une légère diminution de fortune due principalement aux tarifs élevés des annonces (élections, conférences, etc.). La proposition de la trésorière d'augmenter la cotisation n'a pas été retenue. On demandera de préférence un effort aux caisses de sections.

Un exposé de Mme Langenberger, présidente nationale de l'ADF, sur les perspectives et les objectifs de l'ADF fit suite à la partie statutaire. Ses suggestions et activités en perspective, suivies avec intérêt et approbation, ont amorcé un débat animé qui fit ressortir combien sont multiples les tâches que nous avons encore devant nous. - (jhd)

Un beau geste du Zonta-Club

(NE)

Récemment les services d'aide familiale de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Littoral ont reçu du Zonta-Club un chèque de Fr. 2 000. — qui leur permettra de remettre à flot leurs finances. Rappelons que la Zonta-Club compte actuellement 27 clubs membres en terre neuchâteloise, onze sur le plan fédéral et des centaines dans le monde. Ses activités sont consacrées exclusivement à l'entraide humanitaire dans le monde.

Jenny Humbert-Droz

Janvier 1982 - 21